

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE

ARRONDISSEMENT DE
VIENNE

Tél. 04 74 54 42 07

mairie-lemottier@wanadoo.fr

www.lemottier.fr

COMMUNE DE LE MOTTIER



Compte Rendu du Conseil Municipal du Mercredi 20 Octobre 2021 à 20h

Présents : Mmes RIVARD Isabelle, REYNAUD Françoise, GINET Véronique, BOURY Anne-Lise, CHANVILLARD Karine, ALBERT Céline, MM. MOYROUD Nicolas, PRUDHOMME Julien, BARBIER Sébastien, ALBERT Etienne, DARBIGNAC Jean-Philippe, ROUVIERE Yannick, DURAND Anthony.

Excusée : DINCULESCU Marie-Laure donne pouvoir à BARBIER Sébastien.

Absent : TITEUX Damien

Secrétaire de séance : GINET Véronique

Information avant le début du conseil : Une 5^{ème} délibération est rajoutée à l'ordre du jour :

- *CLECT : Restitution de la compétence par BIEVRE ISERE COMMUNAUTE pour l'accueil de loisir sans hébergement des mercredis*

➤ **Point Trésorerie**

Disponible au 20 octobre 2021 : 396 434,84 €

➤ **Délibérations**

1. Décision modificative des 2 budgets dans le cadre de l'éclairage public (TE38)

La commune a transféré la compétence de l'éclairage public au SEDI ainsi, les biens sont mis à disposition du TE38 et la commune ne fait que contribuer aux investissements, le bien résultant du financement sont dans l'actif du SEDI.

La réglementation impose l'amortissement des subventions d'équipement comptabilisées dans le compte 2041582 « Subventions d'équipement versées sur Bâtiments et Installations ».

Dès 2021, il faut amortir le montant de la tranche 1 versé en 2020 soit 3829,51€.

L'amortissement se fait sur une année et abouti à un transfert du budget fonctionnement au budget investissement.

Soit * **en Fonctionnement** :

Il faut dans le Chapitre 042 « Ordre de transfert entre sections » créer le compte 6811 « Amortissement sur Subventions versées » pour 3900 €,

Et réduire une dépense de fonctionnement Compte 615231 « Voiries » pour 3900€.

* **en Investissement** :

Il faut en recette d'investissement dans le Chapitre 040 « Ordre de transfert entre sections » : créer le compte 28041582 « Amortissement sur Subventions versées » pour 3900€,

Et augmenter une dépense d'investissement Compte 2152 « Installations de voiries » pour 3900€.

→ *Accord unanime du conseil municipal*

2. Suite à l'article 20 de la loi de Finances pour 2021 : Dispositif de compensation pour abandon de loyer de novembre 2020 concernant le salon de coiffure

Suite au confinement de Novembre 2020, le salon de coiffure a fait l'objet d'une interdiction d'accueillir du public suite à la propagation de l'épidémie de COVID-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation.

La Mairie a accepté de renoncer au loyer du salon de coiffure d'un montant de 450€.

Le montant de la compensation de l'article 20 de la loi de finances pour 2021 autorisé par la DDRFiP représenterait 50 % du loyer abandonné soit 225€.

→ *Accord unanime du conseil municipal*

3. Autoriser la Maire à signer la convention financière pour l'accueil de loisirs du mercredi avec les communes gestionnaires

C'est une convention entre les 4 communes gestionnaires d'un ALSH de SAINT-JEAN-DE-BOURNAY, SAINT-ANNE-SUR-GERVONDE, SAVAS-MEPIN et ARTAS et les 13 communes partenaires.

A partir de septembre 2021, l'accueil de loisirs du mercredi porté par BIC est repris en gestion directe par les 4 communes gestionnaires considérant que ce service en direction des familles relève davantage d'une proximité locale.

L'accueil des enfants se fait sur 4 sites de 8h00 à 18h00 : ARTAS, SAVAS-MEPIN, SAINT-JEAN-DE-BOURNAY et CHATONNAY.

→ *Accord unanime du conseil municipal*

4. Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : répartition de la charge retenue sur l'attribution de compensation ALSH sur toutes les communes du territoire

Répartition de la charge retenue sur l'attribution de compensation ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) pendant les vacances scolaires (extra-scolaire) sur toutes les communes du territoire dès lors qu'elles ne disposent pas d'une offre locale d'intérêt communal.

En 2020, il y a eu 181 journées d'accueil pendant les vacances scolaires pour Le Mottier, ce qui représentent une charge de 2234 € transférée à la Communauté de Communes.

→ *Accord unanime du conseil municipal*

5. CLECT : restitution de la compétence par BIEVRE ISERE COMMUNAUTE pour l'accueil de loisir sans hébergement des mercredis

BIC exerce en matière d'accueil de loisirs sans hébergement une compétence partagée avec les communes. Depuis la fusion avec la communauté de communes de la Région Saint Jeannaise, BIC gère un ALSH ouvert sur 2 sites les mercredis (CHATONNAY et SAVAS-MEPIN).

Depuis le 1^{er} Septembre 2021, la reprise de cette compétence par l'échelon communal a été actée considérant que cette offre est davantage un service de proximité.

La CLECT s'est réunie pour définir le montant qui viendra majorer les attributions de compensation des communes utilisatrices de ce service en fonction du nombre de journées enfants de chaque commune.

La commune de Le Mottier se voit attribuer la somme de 929€ pour une fréquentation d'une moyenne de 2 enfants.

→ *Accord unanime du conseil municipal*

➤ Bilan de la rentrée scolaire

86 enfants pour 57 Familles, répartis ainsi :

22 enfants en Maternelle, 17 enfants en CP/CE1, 21 enfants en GS/CE2 et 26 enfants en CM1/CM2.
La fréquentation de la cantine et de l'accueil périscolaire est en hausse.

Moyenne de fréquentation de l'Accueil Préscolaire :

17 Enfants le matin les Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis

17 Enfants le soir les Lundis, Mardis et Jeudis

13 Enfants le soir le Vendredi

Moyenne de fréquentation en Cantine :

39 Enfants

Le renfort d'ATSEM par Valérie GENEVEY et Marie-Jo JAVIX se passe bien.

Le repas gratuit offert à tous les enfants à Noël est reporté en fin d'année scolaire.

➤ **Accueil Périscolaire : avenant au règlement de fonctionnement pour l'année scolaire 2021-2022**

Dès 38 enfants, l'accueil doit comporter quatre encadrants et afin d'avoir une gestion du personnel encadrant mieux appropriée :

Modification du règlement de fonctionnement de l'accueil périscolaire à partir du 1^{er} novembre 2021 via le portail Familles d'E-Ticket :

- Les inscriptions à la cantine pourront se faire à la semaine ou au mois au plus tard le vendredi avant 8h pour la semaine suivante et pour chaque rentrée de vacances au plus tard le vendredi précédant la rentrée avant 8 h.
- L'annulation de repas à la cantine se fera au plus tard le vendredi avant 8 h pour la semaine suivante et le vendredi précédant la rentrée des vacances scolaires avant 8h.

Cet avenant est transmis aux familles.

→ *Accord favorable du conseil municipal*

➤ **Commission Communale d'Action Sociale : deux demandes de bourse au code de la route**

Louis CHANVILLARD, 17 ans, en classe de Terminale STI2D au Lycée à Voiron a déposé un dossier de demande de Bourse au Code la Route. Il est inscrit à l'Auto-Ecole AG CONDUITE.

Massilya KESRANI, 17 ans, en classe de Terminale Générale au Lycée Berlioz à la Côte-Saint-André a déposé un dossier de demande de Bourse au Code la Route. Elle est inscrite à l'Auto-Ecole GENEVEY.

En échange de l'attribution de 150€ accordée, une journée de travail d'intérêt collectif leur sera demandée et sera organisée prochainement.

→ *Accord favorable du conseil municipal*

➤ **Cimetière**

- Travaux à prévoir pour exhumation des concessions abandonnées

Six ans après l'information déposée sur les tombes abandonnées, aucun membre des familles concernées ne s'est manifesté.

Six exhumations sont prévues pour un coût de 5.258,33 € HT 6.310 € TTC.

- Projet de végétalisation des allées

Un devis a été établi par l'entreprise GENEVRAY, paysagiste sur VIENNE, pour un engazonnement par projection hydraulique selon un mélange de semences et d'hydro-mulch adapté aux allées de cimetière.

Montant des travaux : 3.924 € HT 4.708,80 € TTC

➤ **Point Boulangerie**

- Nouveau projet dans nos locaux et investissement

De futurs repreneurs, travaillant déjà dans l'alimentaire, souhaitent se diversifier.

Un aménagement des locaux est nécessaire.

Ces futurs repreneurs ont établi des devis pour une future installation à hauteur de 64.598,20 € HT, 77.000,00 € TTC et ont demandé si la commune pouvait participer à la réfection électrique des locaux :

Devis électricité 25000 €HT 30000 €TTC environ

→ *L'ensemble du conseil municipal souhaite les rencontrer avant de se prononcer.*

- Boulangerie itinérante

La BOULANGERIE ITINERANTE basée à Saint-Hilaire-de-la-Côte, se déplace dans les villages de la Bièvre et du Liers. Cette boulangerie itinérante souhaiterait s'installer sur la commune 1 fois par mois, le jeudi. La fabrication du pain bio se fait entièrement à la main, en journée, sur place. Les pains sont cuits au four fonctionnant au bois.

→ *Accord favorable du conseil municipal*

➤ Point travaux

- Voierie : emplois partiels

Si la météo le permet, l'Entreprise GACHET effectuera les emplois partiels en octobre, sinon ils seront reportés à l'année prochaine.

- Information suite Conférence Territoriale

- Dossier Voierie : reporté en 2022

L'Entreprise GACHET va effectuer la réfection partielle du « Chemin des Mûriers » en revêtement superficiel. Le coût de ces travaux s'élève à 16.596 € TTC.

La première partie se fera en octobre puis la seconde partie au printemps 2022.

- Dossier Bâtiments : travaux à venir

ESCAMANIA : Changement des fenêtres du rez-de-chaussée de la salle des fêtes et installations de stores sur toutes les fenêtres : en cours, avec une livraison prévue mi-janvier 2022.

Electricité JL. CARPANO : Réfection du compteur électrique de la buvette au stade, mise aux normes salle des fêtes, local technique : travaux effectués d'ici la fin de l'année.

➤ Information sur le projet d'agrandissement du groupe scolaire

Projet d'agrandissement du groupe scolaire du côté de la maternelle :

- En fermant le préau existant afin de créer une salle d'activité avec un emplacement sanitaire et un local technique pour le système de chauffage
- Et implantation d'un nouveau préau.

Ce projet est en cours d'étude et est en phase de recherche de financement.

➤ Information sur le projet d'implantation des 7 points de collecte sur la commune (tri et ordures ménagères)

Suite à l'arrêt des collectes des ordures ménagères en portes à portes à l'avenir, un bureau d'étude mandaté par BIC a défini un projet de 7 points de collecte, déposés tous les 500m, en bornes d'apport volontaire aériens et semi-enterrés ou enterrés.

➤ Travail des commissions

a) Information réunion calendrier des fêtes avec les associations

Le calendrier 2022 a été mis en place Lundi 18 octobre en collaboration avec l'ensemble des associations de la commune.

b) Journal du Mottiérois

Date de réunion de préparation du journal Mardi 9 Novembre à 19h00.

➤ Cérémonie du 11 novembre

Cérémonie du 11 novembre aux monuments aux morts à 11h.

➤ Questions diverses

Anthony DURAND délègue la Commission Tourisme et développement à Julien PRUDHOMME.

